Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Endettement exponentiel, diverses dettes imapyées

Par Visiteur

Suite à diverses dettes impayées (un découvert bancaire professionnel, des crédits à la consommation), je suis face aux huissiers et essaie de régler depuis 5 ans maintenant. Or, les dettes augmentent, 20 000 euros de capital devenus 33000 euros et après 28000 remboursés il reste toujours 32000 euros à rembourser. Comment sortir de ce cercle infernal ? Un avocat pourrait-il m'aider et où puis-je le trouver ? J'ai l'impression de tourner en rond. J'ai des revenus mais les arrangements paraissant trop faibles aux yeux des huissiers, je suis régulièrement harcelé par des ATD et autres désagréments. Je ne peux faire de placements de peur de la saisie. J'aimerais retrouver une vie financière normale et j'ai l'impression depuis 5 ans d'engraisser les huissiers, rien de plus.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Comment sortir de ce cercle infernal ? Un avocat pourrait-il m'aider et où puis-je le trouver ?
Vos dettes sont doubles: personnelles et professionnelles.
Pour vos dettes professionnelles, il serait peut être judicieux d'envisager une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.
Pour vos dettes personnelles: si les échelonnements demandés à vos créanciers ne suffisient pas, vous pouvez saisir le Tribunal de grande isntance sur le fondement de l'artcile 1244-1 du code civil qui dispose que: "Toutefois, compte tenu de la situation du débiteur et en considération des besoins du créancier, le juge peut, dans la limite de deux années, reporter ou échelonner le paiement des sommes dues.
Par décision spéciale et motivée, le juge peut prescrire que les sommes correspondant aux échéances reportées porteront intérêt à un taux réduit qui ne peut être inférieur au taux légal ou que les paiements s'imputeront d'abord sur le capital.
En outre, il peut subordonner ces mesures à l'accomplissement, par le débiteur, d'actes propres à faciliter ou à garantir le paiement de la dette.

Bien évidemment la demande sera examinée en fonction de vos revenus, de vos biens et du montant de vos dettes.
Vous devez solliciter un avocat pour saisir le TGI.

Cordialement